

Préparation à l'obtention de l'autorisation d'Intervention à proximité des réseaux (A.I.P.R) Concepteur

 1 JOUR

INTER

INTRA

98% DE RÉUSSITE**

Formation se déroulant chez notre partenaire ATSI ou autres

OBJECTIFS

Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.

Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR), par rapport aux obligations réglementaires.

POUR QUI ?

- Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, responsable de projet devant intervenir en préparation ou suivi de projets de travaux : effectuer les demandes de travaux (DT), analyser les DT; demander les investigations complémentaires, transmettre les informations utiles sur les réseaux dans les dossiers de consultation et les marchés; réaliser les marquages et piquetages des réseaux enterrés et assurer le suivi et le contrôle des travaux.

PRÉ-REQUIS

Connaissance du français nécessaire à la compréhension du QCM
Connaissances de bases d'utilisation d'ordinateur ou tablettes

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie active reposant sur l'étude de cas concrets de chantier.
- Ordinateur, vidéo projecteur, films
- Support de cours
- Formation théorique multimédia en salle et entraînement au QCM
 - Ordinateur, vidéo projecteur, films

* Taux de réussite constaté sur la période 2019-2023

CONTENUS

- Introduction
- Procédures pour le responsable de projet avant chantier
- Procédures exécutants avant les chantiers
- Procédures et actions à réaliser au cours du chantier

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

Contrôle des connaissances via un questionnaire à choix multiples (QCM) établi par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).

A l'issue de la réussite au QCM, délivrance d'une autorisation d'intervention à proximité des Réseaux (AIPR) nominative.

Validité de l'AIPR : 5 ans

TARIF INTER : Nous consulter

PROCHAINE SESSION :

Reportez-vous au planning des sessions

PROFIL DES INTERVENANTS

Formateur formé à la pédagogie et expérimenté dans le domaine de l'AIPR. Organisme agréé par le Ministère de la transition Ecologique et Solidaire (MTES).